



COMMUNE DE BELLAC - INFORMATIONS PRATIQUES

DECEMBRE 2020



Pharmacies de garde

(du vendredi au jeudi suivant)

Samedi 2 janvier : Chevalier

Vendredi 8 janvier : Lamoureux

Vendredi 15 janvier : Pailler

Vendredi 22 janvier : Chevalier

Vendredi 29 janvier : Lamoureux

Vendredi 5 février : Pailler

Vendredi 12 février : Chevalier

Vendredi 19 février : Lamoureux

Vendredi 26 février : Pailler

Vendredi 5 mars : Chevalier

Vendredi 12 mars : Lamoureux

Vendredi 19 mars : Pailler

Vendredi 26 mars : Chevalier

Vendredi 2 avril : Lamoureux

Pharmacie CHEVALIER : 05.55.68.75.87

Pharmacie LAMOUREUX : 05.55.68.10.52

Pharmacie PAILLER : 05.55.68.15.86

Inscription sur la liste électorale

Si vous souhaitez voter pour les élections, que vous soyez français ou ressortissants européens et que vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales de la commune de Bellac, vous avez encore la possibilité de vous inscrire par internet sur servicepublic.fr (en produisant les justificatifs nécessaires) ou en vous présentant à l'accueil de la mairie.

Pensez aussi à signaler au service élections tout changement d'adresse à l'intérieur de la Commune de Bellac.

Taxe Foncière

Celle-ci est traditionnellement prélevée à la fin de l'automne. Pour cette année 2020, les services fiscaux nous indiquent que, pour des raisons techniques, le prélèvement ne sera réalisé qu'en février 2021.

Calendrier des pompiers

Les sapeurs-pompiers ne peuvent, à cause de la situation sanitaire, réaliser leur porte à porte habituel pour proposer leur traditionnel calendrier.

Vous pourrez trouver le calendrier des pompiers au service d'accueil de la mairie et déposer votre participation dans l'urne destinée à cet effet.



Campagne Hiver 2020

Distribution alimentaire sur rendez-vous, les jeudis de 9 h 15 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

☎ : 06 81 07 59 36



**l'Assurance
Maladie**

À partir du 7 janvier, sur RDV au 36 46 (ou sur le site ameli.fr), à la mairie (salle d'Honneur) :

les jeudis de 9 h à 12 h,

les vendredis des semaines impaires, de 9 h à 12 h.

Pas de permanences pendant les vacances scolaires.



Permanences CAF

Les mardis à partir du 1^{er} décembre de 9 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 15, sans RDV, salle du Conseil de la mairie.



UFC Que Choisir

Pour tous renseignements téléphoner au 05 55 33 37 32 ou par courriel : contact@hautevienne.ufcquechoisir.fr



Retraite
& Santé
au travail

Permanences à la mairie sur RDV au 39 60, le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois.



Don du sang

Vendredi 26 février et vendredi 23 avril au Centre Culturel Municipal, de 15 h à 19 h.



Encombrants

Bellac Nord	Bellac Sud
25 janvier	26 janvier
19 avril	20 avril



Conciliateur de Justice

Sur RDV au 05 55 68 10 61

Prochaines permanences les 21 janvier, 25 février, 18 mars, de 9 h à 11 h 30, à la mairie.

Permanence de Mme la députée

Du mardi au jeudi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h et sur RDV, au 36 rue Thiers, Bellac

☎ : 05 55 60 05 68



Téléthon

Vous avez la possibilité de faire un don dans les commerces de Bellac où vous trouverez des urnes, au centre d'appel téléphonique 36 37, sur le site de l'AFM et sur le lien :

<https://soutenir.afm-telethon.fr/donner/bellac.1>

La collecte de Bellac va se poursuivre jusqu'au 31 décembre 2020.

Les fonds collectés seront intégralement reversés à l'AFM – Téléthon.

BREXIT (in english « BREXIT »)

Depuis le temps qu'on en parlait, la date fatidique est enfin arrivée : le 1^{er} janvier, le Brexit entrera en vigueur.

Chers ressortissants britanniques, parmi ses nombreuses conséquences, une vous concerne directement : vous devrez impérativement détenir une carte de séjour à compter du 1^{er} octobre 2021. Vous aurez jusqu'au 30 juin pour en faire la demande.

Celle-ci se fait bien sûr par téléprocédure, aux adresses suivantes :

<https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr> ou

[https://contacts-](https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/brexit/brexit-demande-titre-sejour/)

[demarches.interieur.gouv.fr/brexit/brexit-demande-titre-sejour/](https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr/brexit/brexit-demande-titre-sejour/).

En outre, un site a été mis en place pour répondre à toutes vos questions : <http://brexit.gouv.fr>.

« Good Luck ! / Bonne Courage ! »

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Vous vous intéressez probablement aux thématiques écologiques suivantes (et sans doute à d'autres) :

- les consommations énergétiques,
- la production d'énergies renouvelables,
- les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,
- la séquestration carbone,
- la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

La Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche vous donne la possibilité de faire connaître votre avis sur ces sujets dans le cadre de la consultation qu'elle organise sur son site <https://hautlimousinenmarche.fr/>.

Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : mobilité, habitat, déchets, urbanisme, activités agricoles et activités industrielles.

Date limite : 25 janvier 2021.



Tiens, v'là la neige !

A l'entrée de l'hiver, les Services Techniques viennent d'actualiser le plan déneigement. En cas de besoin, le tracteur équipé de la saleuse et de la lame de déneigement s'attaquera aux **voies définies comme prioritaires**, dans l'ordre suivant :

1° : la RD 947 (de la Gare à la RD 3 / carrefour route de Blond).

2° : les accès aux établissements publics : hôpital, gendarmerie, caserne des pompiers, établissements scolaires, Centre Culturel Municipal (lieu d'accueil des naufragés de la route).

3° : les rues commerçantes (rue du Coq, rue Thiers, rue Lamartine, place du Palais), le carrefour Rhin et Danube, la zone d'activités des Couchets.

4° : les rues en forte déclivité (place Carnot, rue Ledru-Rollin, rue Chanzy, rue du Docteur Vételay, rue Barbès, Chapterie).

5° : les hameaux.

En outre une équipe dégagera les abords et les lieux d'accueil des enfants, puis la mairie et le centre-ville.